



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 536-12 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 536 RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS  
AFIN D'EXIGER L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR  
L'INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT TECHNIQUE OU DE CLIMATISATION  
DANS LES ZONES H-147, H-148, H-149 ET P-151 (SECTEUR DU  
BOULEVARD DES ANCIENS-COMBATTANTS)**

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 536-12.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Il peut également être consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse <https://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/fr/reglements-municipaux>.

Le règlement numéro 536-12 entre en vigueur le 10 mai 2022.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 10 mai 2022.

Le greffier de la Ville

Me Pierre Tapp, OMA